Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

EXTRAIT Publié le

DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS **DU COMITE SYNDICAL**

SIVU ARTHES/LESCURE MAIRIE DE LESCURE

81380

Nombre de cor	seillers
En exercice	6
Présents	6
Votants	6

Date de convocation: 29/03/2023 Date d'affichage: 29/03/2023

Numéro: 09/2024

SÉANCE DU 15 Avril 2024

Le 15 avril 2024, à neuf heures, le Comité Syndical du SIVU ARTHES/LESCURE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Arthès, sous la présidence de madame Marie LACAN, Présidente,

Présents:

<u>Titulaires</u>: Xavier PETIT - Marie LACAN - Michel ALBENGE - Serge ALBINET - Marc IZQUIERDO - Jean-Marie COUDERC

Absent excusé représenté :

Suppléants: Elisabeth CLAVERIE - Gérard FABRE - Jean-Marc FARRE - Thérèse ROQUEFEUIL

Secrétaire de séance : Marc IZQUIERDO

BUDGET PRIMITIF 2024

Madame la présidente propose aux membres du comité syndical le projet de budget primitif 2024 du SIVU Arthès Lescure. Il est équilibré à la somme de 1 912 558,71 €.

Fonctionnement: 1 831 355,94 € Investissement: 81 202,77 €

Section de fonctionnement :

Le financement est assuré par :	
- Les participations de la CAF, emplois aidés	465 750,00 €
- Les participations des communes	
- Les produits des services	
- Les autres produits	
- Les reprises de subventions	
- L'excédent de fonctionnement reporté	174 872.78 €
Total des recettes de fonctionnement	1 831 355.94 €
Les dépenses de cette section regroupent :	
- Les crédits nécessaires à l'activité annuelle des services	359 864,71 €
(charges à caractère général)	
- Les charges de personnel	1 345 861,75 €
- Les intérêts des emprunts	1,23 €
- Les dépenses de gestion courante	
- La dotation aux amortissements	14 000,00 €
- Le virement à la section d'investissement	
- Les charges exceptionnelles	
Total des dépenses de fonctionnement	1 831 355,94 €
	Control of the Contro
Section d'investissement :	
Le financement est assuré par :	
- L'excédent antérieur reporté	24 979,92 €
- Le FCTVA	2 000,00 €
- La dotation aux amortissements	14 000,00 €
- Le virement de la section de fonctionnement	40 222,85 €

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID: 081-248100299-20240417-DELIB_09_2024-BF

LE COMITE SYNDICAL,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ADOPTE le budget primitif 2024 du SIVU Arthès Lescure qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 912 558,71 €.

- 1831 355,94 € en fonctionnement
- 81 202,77 € en investissement

Tel que présenté en annexe de la présente délibération.

AUTORISE madame la présidente, conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57, à effectuer des virements de crédits de chapitre (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % des crédits inscrits dans chaque section pour le budget général. Un compte rendu des virements de crédits sera effectué lors de chaque comité syndical.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A LA MAJORITE (4 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits Pour copie certifiée conforme au registre.

La Présidente, Marie LACAN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Et publication ou notification du :

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État